



Déclaration de la FNEC-FP FO 31 au CSA D du 12 juin 2023

**Monsieur le DASEN, Monsieur l'EN -A, Mesdames et
Messieurs les membres du CSA D**

Le XIVème Congrès du SNUDI-FO s'est réuni les 7 et 8 juin 2023 à Angers, au sein du Congrès de la FNEC FP-FO, et "exige l'arrêt des hostilités et le cessez-le-feu partout dans le monde, et notamment en Ukraine". Il dénonce également la hausse des crédits de guerre (413 milliards d'ici 2030 soit une hausse de plus de 40%), pendant que partout les droits sociaux, les services publics, et les libertés sont attaqués. Il en exige la restitution.

Après avoir piétiné le Parlement avec le 47-1, le 44-3, le 49-3, et tous les artifices de la constitution de la Vème République, après avoir réprimé les manifestants, le Président de la République continue de mépriser la majorité de la population qui refuse sa réforme à plus de deux tiers, et à plus de 90 % chez les salariés.

Dans ce contexte de mobilisations massives contre la réforme des retraites et alors que l'inflation prend tous les salariés à la gorge et que le ministre de la Fonction publique n'a concédé qu'une augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice, le ministre de l'Education nationale ne propose que quelques primes pour une partie des enseignants, et rien pour les autres ! La FNEC FP-FO revendique une augmentation de 10% de la valeur du point d'indice tout de suite ! Avec la FGF-FO, la FNEC FP-FO revendique l'ouverture de négociations dans l'objectif d'obtenir l'augmentation de 25% de la valeur du point d'indice pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000 par rapport à l'inflation.

Nous refusons la logique du « travailler plus pour perdre moins » et revendiquons le retrait du « pacte » Ndiaye. Les enseignants et les directeurs n'en peuvent plus de travailler plus ! La FNEC FP-FO se félicite de l'unité des organisations syndicales contre le « pacte » du ministre Ndiaye, qui n'a pu achever son cycle de concertation, et des rassemblements initiés par la FNEC FP-FO, notamment le 31 mai, jour du CSA, pour le retrait de ce « pacte ».

Le Président Macron et son ministre Ndiaye ont annoncé de nouvelles attaques avec l'acte 2 de l'École inclusive. La fusion des AESH et AED avec la création d'un métier « d'accompagnant à la réussite éducative », l'accélération de la fermeture des structures spécialisées et des postes qui y sont rattachés, le développement de l'inclusion scolaire systématique en transformant les personnels RASED en personnels ressources accompagnant les collègues et non plus les élèves... Ces mesures destructrices nous concernent tous, AESH, AED et tous les personnels. Pour les personnel AESH, nous exigeons un statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL.

L'objectif des réformes du collège et de la voie professionnelle est clair : le président Macron et son gouvernement veulent soumettre l'enseignement public, les personnels et les élèves aux besoins du patronat. La FNEC FP-FO exige le retrait des deux circulaires, qui constituent une attaque insupportable contre l'École publique et les statuts !

Dans la continuité des gouvernements successifs, le gouvernement Macron-Blanquer-Ndiaye s'est attaqué au Statut et au cadre national de l'École avec la loi de transformation de la Fonction publique, la loi Blanquer, le Grenelle de l'Éducation, la mise en place de cités éducatives, les rythmes scolaires qui territorialisent l'école, l'expérimentation Marseillaise généralisée à tout le territoire à travers le Conseil National de la Refondation, le « Pacte » Ndiaye... Le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, rappelle son opposition à l'ensemble de ces mesures et revendique leur retrait. L'objectif avoué est donc bien d'achever la destruction de l'école publique en la transformant en une kyrielle d'écoles territorialisées soumises aux intérêts locaux privés, en témoigne le dernier rapport de la cour des comptes ou le sujet de la Loi Brisson présentée au Sénat. Face à cette tentative, nous revendiquons le maintien du cadre national de l'école publique, le maintien du statut général de la fonction générale de fonctionnaire et les statuts particuliers.

La FNEC FP FO exige le rétablissement d'un calendrier scolaire national avec la semaine de 4 jours dans toutes les écoles du pays, sur 36 semaines, ainsi que l'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer qui consacrent la mise en place de rythmes scolaires locaux, commune par commune, et donc la territorialisation de l'École Publique.

En ce qui concerne la carte scolaire en Haute-Garonne, la FNEC FP FO se félicite des 10 postes supplémentaires accordés mais rappelle que les plus de 1000 suppressions de postes programmés annonce une rentrée 2023 plus que jamais catastrophique. Ces 10 postes n'y suffiront pas!

Rappelons-le, notre département subit depuis des années un des pires P/E du pays, s'est vu imposer une centaine de fermetures en février et se voit proposé pour cette deuxième phase 29 fermetures supplémentaires ! Inadmissible !

Monsieur le DASEN, "que de temps perdu sur cette première phase où vous vous êtes opposés avec M. Alberici, alors IEN-A à certaines écoles, parfois avec le soutien de la mairie" désavouant les équipes et remettant en cause la confiance due aux personnels enseignants. Non, nous personnels enseignants, n'avons rien d'autre à gagner lors de ces instances que de meilleures conditions de travail qui entraînent directement de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves. Nous notons que sur cette deuxième phase il semble important de replacer la confiance dans les équipes et de prendre en considération les informations apportées lors du GT. Nous vous remercions pour cette prise en compte de certains dossiers étudiés.

Malgré tout, de nombreux dossiers restent en attente d'une issue favorable et le peu de création de postes de remplaçant, la non création significative de postes en RASED, la non ouverture de poste en ITEP et en IME continueront à aggraver nos conditions de travail et perturberont encore un peu plus le fonctionnement de l'École Publique.

La FNEC FP FO considère que le dispositif « classes dédoublées » ou à effectifs réduits engendre un déséquilibre dans la répartition des classes. Elle revendique le respect des prérogatives des Conseils des maîtres quant à l'organisation pédagogique de l'école.

Vous nous répondez systématiquement que vous faites avec ce que l'on vous donne. C'est inentendable ! Les problématiques se multiplient et l'épuisement des personnels n'est plus à démontrer. L'École est toujours debout grâce aux équipes sur le terrain qui pallient les manques de notre gouvernement et qui elles aussi ont appris à faire "avec ce qu'elles ont". La différence notoire étant que ces personnels sont tous les jours dans les classes et avec les élèves confrontés aux difficultés. Combien de temps encore l'École tiendra-t-elle? Nous vivons chaque jour un épisode de La moufle, ce conte bien connu des écoles. Quand va-t-elle craquer cette moufle? Combien de temps encore avant l'explosion?

La FNEC FP FO refuse cette saignée, revendique l'annulation des suppressions de postes, exige le recrutement de tous les personnels inscrits sur listes principales et complémentaires des concours, le ré abondement des listes complémentaires à hauteur des besoins et la mise en place de concours exceptionnels si nécessaire.

La FNEC FP FO rappelle que la carte scolaire doit être étudiée et votée en CSA. Cela a d'ailleurs été confirmé par le ministre en CSA ministériel. Il réaffirme que la carte scolaire est un acte à caractère réglementaire de réorganisation des services qui relève de l'article 48 du décret sur les CSA. Par conséquent, le CSA doit être reconvoqué en cas de vote unanime défavorable.